

Hôtel de Ville

Tarifs 09/03/2026

HORAIRES

			
15 min	1,15 €	0,40 €	0,55 €
1h	4,60 €	1,60 €	2,30 €
3h	13,80 €	4,80 €	6,90 €
heure supp.	4,60 €	1,60 €	2,30 €
De 9h à 24h	41,40 €	14,40 €	20,70 €
Indemnité forfaitaire ⁽¹⁾	41,40 €	14,40 €	20,70 €
Au-delà (heure sup.)	1,20 €	0,40 €	0,60 €

FORFAITS⁽²⁾

			
A retirer à l'accueil à votre arrivée			
Soirée (18h à 1h)	16,00 €	6,00 €	8,00 €
Nuit (20h à 5h)	21,00 €	8,00 €	11,00 €
Week-end ⁽³⁾	54,00 €	19,00 €	27,00 €
3 jours ⁽⁴⁾	83,00 €	29,00 €	42,00 €
1 semaine ⁽⁴⁾	135,00 €	47,00 €	68,00 €
2 semaines ⁽⁴⁾	191,00 €	67,00 €	96,00 €
1 mois ⁽⁴⁾	313,00 €	110,00 €	157,00 €

ABONNEMENTS

PLACE LIBRE

			GPL ⁷	   ⁽⁶⁾
Mensuel	293,00 €	102,00 €	205,00 €	146,00 €
Trimestriel	835,00 €	290,00 €	584,00 €	416,00 €
Annuel	2930,00 €	1020,00 €	2050,00 €	1460,00 €
Annuel ⁽⁵⁾ prélevé mensuellement	268,00 €	93,00 €	187,00 €	133,00 €

RÉSIDENTS PETITS ROULEURS EN PLACEMENT LIBRE ⁽⁷⁾

	 Min.	 Max.	
Mensuel	175,00 €	234,00 €	70,00 €
Trimestriel	499,00 €	666,00 €	199,00 €
Annuel	1755,00 €	2340,00 €	700,00 €
Annuel ⁽⁵⁾ prélevé mensuellement	161,00 €	214,00 €	64,00 €

PLACE RÉSERVÉE

	
Mensuel	380,00 €
Trimestriel	1083,00 €
Annuel	3800,00 €
Annuel ⁽⁵⁾ prélevé mensuellement	348,00 €

VÉLO

Mensuel	18,00 €
Trimestriel	33,00 €
Annuel	70,00 €

Tarifs TTC au 09/03/2026 sous réserve de disponibilité. Toute période commencée est due intégralement. * Tarifs applicables sur présentation au local d'accueil du parking de la carte mobilité inclusion (CMI) mention «stationnement», ou carte européenne de stationnement pour personnes handicapées et de votre ticket de stationnement. ⁽¹⁾ Tout usager stationnant un véhicule en contravention avec le règlement intérieur (stationnement sur un emplacement non autorisé, sur l'emplacement d'un tiers, sur deux emplacements etc...) ou ne pouvant justifier de son titre de stationnement (ticket perdu, badge) est redevable d'une indemnité forfaitaire d'occupation sans droit, au tarif indiqué, pour toute période indivisible de 24h à compter de la constatation des faits. ⁽²⁾ Tout dépassement de forfait sera facturé sur la base des premières tranches de la grille tarifaire en vigueur. ⁽³⁾ Entrées et sorties uniques. ⁽⁴⁾ Date à date. ⁽⁵⁾ Prix par mois, prélèvement automatique obligatoire. ⁽⁶⁾ Hors recharge électrique. ⁽⁷⁾ Réduction en fonction du nombre de sorties du véhicule.